



## Procédure avant traitement contre les punaises de lit



A+A Désinfection SA vous propose **deux** types de traitements :

**Un traitement biologique** qui ne comprend qu'un passage et une détection canine après traitement, environ 15 jours après notre intervention.

**⚠** Le mobilier contaminé devra être jeté OU étuvé/surgelé avant notre intervention.

Lors d'une intervention biologique, vous avez la possibilité de rester sur place.

**Un traitement chimique** qui lui inclut 2 interventions à 10 jours d'intervalle et une détection canine après traitements, environ 15 jours après notre dernier traitement.

Vous devrez quitter le logement pendant 6h.

**⚠** *Les enfants, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie cardiaque, rénale ou respiratoire, ou souffrant d'allergies, ainsi que les animaux domestiques, ne devraient pas réintégrer le domicile avant 24h.*

De plus, d'autres traitements peuvent être nécessaires.

Nous vous rappelons que votre collaboration est cruciale pour venir à bout de l'invasion des punaises.

**La préparation fait partie intégrante du traitement et il en sera de votre responsabilité. Vous devez donc lire ce document, préparer votre logement et ne fixer les rendez-vous QUE lorsque vous serez prêt. Vous avez également la possibilité de nous déléguer ces travaux, à vos frais.**

### Avant le traitement

- Ranger, éloigner les meubles des murs et ainsi rendre accessibles les pièces à traiter. Ces dernières doivent être désencombrées au maximum.
- Démontez les plinthes en bois, les caches des prises/interrupteurs, barres de seuil et gaines électriques/goulottes dans les pièces contaminées.
- Démontez le cadre de lit est obligatoire et, il est fortement recommandé de désassembler le sommier.
- Passer l'aspirateur muni d'un bec suceur pour capturer les punaises et les œufs dans les fissures du matelas, sur les pieds, le cadre et la tête de lit ainsi que le sommier.



- Puis, jeter le sac de l'aspirateur à l'extérieur de l'habitation et nettoyer le flexible dans la baignoire, à l'eau chaude.



- Vider les armoires et les commodes des pièces à traiter. Assurez-vous de transporter tous les vêtements dans des sacs hermétiquement fermés afin d'empêcher que les insectes ne se propagent dans les endroits non infestés. Nous attirons votre attention sur le fait que les déplacements de meubles, d'affaires personnelles ainsi que les personnes elles-mêmes peuvent contaminer le logement dans son intégralité. Tout le linge de lit, la literie ainsi que tout le contenu de vos armoires, commodes, bibliothèques, bureaux,... sont à vider et à emballer dans des sacs poubelles de 60L, non fournis.



- Laver les draps, linges, vêtements, peluches, couvertures, couettes, coussins, **au minimum à 60°C**. Une fois sec, les mettre/remettre dans un sac poubelle, hermétiquement fermé. Rien ne doit être remis en place avant la détection canine.



**OU**, pour un résultat efficace à 100%, les surgeler ou les étuver en prenant rendez-vous, à vos frais, avec ou sans transport aller-retour jusqu'à nos locaux situés

**Route des Jeunes 6, Quai 90, 1227  
Les Acacias**



Séparer le textile. Déposer à plat vos livres et vos chaussures dans des cartons, non fournis.

Les vinyles ainsi que tous les tissus fragiles (cachemire, soie, ...) ne peuvent pas être placés dans l'étuve.

Vérifier les étiquettes de vos vêtements ou votre linge de lit (certaines fibres textiles peuvent rétrécir sous l'effet de la chaleur). Nous ignorons tout de la qualité, de l'état du contenu et de la valeur des marchandises emballées, et nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des dommages causés par la chaleur, par le froid ou par la manutention.

Lors du retour de vos affaires et de votre mobilier dans votre domicile, tout devra rester hermétiquement emballé afin d'éviter toute recontamination, avant l'éradication complète des punaises

Notre entrepôt :



**P+R Étoile**

Suite à un traitement chimique, notre technicien vous conseillera peut-être de jeter/étuver/surgeler les matelas, sommiers et/ou meubles. Lors de la détection canine après traitements, si le mobilier est toujours contaminé, nous préconiserons vivement de les jeter, ou si vous souhaitez les conserver, de les étuver/surgeler.

**Vous ne devez en aucun cas les entreposer en bas de l'immeuble ou dans les locaux communs au risque de contaminer d'autres personnes. Vous pouvez demander à la voirie de venir les chercher pour qu'ils soient incinérés.**

**Demande en ligne : <https://demarches.ville-geneve.ch/debarras-encombrants/>**

Des housses protectrices et des autocollants signalétiques, vous seront fournis gratuitement pour votre protection, celle de la population environnante, ainsi que celle du personnel de la voirie. Le matériel peut être retiré dans leurs locaux sur rendez-vous, au **0800.22.42.22**, de 6h30 à 12h et de 13h à 16h, à l'adresse suivante : **Rue Francois-Dussaud 10, 1227 Les Acacias.**

- Afin d'éviter une nouvelle contamination des matelas après assainissement de votre logement, vous pourrez installer des housses avec fermeture à glissière étanche.
- Lors de nos interventions, aucune nourriture ne doit pas être mise à l'air libre (fruits, etc. ...).

Chaque infestation est différente ! Pour de plus amples informations concernant la préparation, veuillez nous contacter au **0800.10.10.15.**

## Attention

Nous vous recommandons de ne pas laisser d'argent ou d'objets de valeur dans votre logement et déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de disparition.

Afin d'attirer les punaises de lit et d'éviter le stade de dormance ou la propagation dans d'autres pièces/logements, il est primordial de continuer à dormir dans la/les pièce(s) traitée(s), pendant toute la durée de nos interventions.

## À votre retour

- Ne remettre le linge et les vêtements en place qu'une fois les punaises de lit éliminées.
- Ne pas laver le produit pendant au moins 30 jours après le traitement. Vous pouvez cependant passer l'aspirateur en prenant soin de jeter le sac à l'extérieur.
- Ne pas introduire de nouveaux meubles avant l'éradication complète des punaises.

Nous vous signalons qu'après nos interventions, un résidu blanchâtre peut apparaître au séchage et pourra être nettoyé par vos soins quelques semaines après le dernier traitement. Votre attention est également attirée sur le fait que les produits utilisés en vue de ce traitement sont susceptibles d'endommager certaines matières. Nous dégageons d'ores et déjà toute responsabilité en cas de dommage résultant des produits utilisés dans le cadre de la désinfestation.

Par votre signature, vous, confirmez avoir reçu et pris connaissance des instructions et mises en garde mentionnées ci-dessus et avoir pris les mesures nécessaires au bon déroulement des traitements de désinsectisation.

**Si vous êtes absent au rendez-vous fixé, ou refusé de signer ce document ou si l'appartement n'est pas bien préparé, le logement ne sera pas traité et un forfait de 160.- CHF HT vous sera facturé.**

**Date :** ..... **Signature du client :** .....